PROJET D'AMÉNAGEMENT CHRONOBUS SUR LA ROUTE DE BAYONNE A BILLERE

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Concertation réglementaire au titre des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme

Table des matières

I. Préambule 3
II. Le rappel des objectifs d'aménagement 3
III. Objectifs et modalités de la concertation 3
1. Les objectifs de la concertation 3
2. L'organisation de la concertation 3
IV. Bilan de la concertation 9
1. Le bilan quantitatif 9
2. Répartition thématique des contributions 10
3. Le bilan qualitatif 10
V. Les enseignements de la concertation et les engagements du Maitre d'Ouvrage 17

I. Préambule

Le présent document recense les modalités d'organisation de la concertation du projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet.
En effet, à l'issue de la période de concertation, le Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Billère ont rassemblé l'ensemble des expressions du public et ont procédé à un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, questions, remarques, critiques, analyses et suggestions.

Ainsi, ce document présente les avis formulés par les habitants de la Ville de Billère et de l'agglomération de la manière la plus exhaustive afin de répondre à 3 objectifs majeurs :

- Rendre compte de manière fidèle de la participation citoyenne ;
- Constituer un outil d'aide à la décision des élus à partir d'un état des lieux clair des différents avis et suggestions ;
- Informer le public sur le bilan de concertation et sur ses conclusions et préconisations.

II. Le rappel des objectifs d'aménagement

L'objectif du projet consiste à améliorer la performance des transports en commun et à les rendre plus attractifs, tout en valorisant l'image de l'entrée ouest d'agglomération. Cette métamorphose urbaine et paysagère, qui verra passer la route de Bayonne d'un statut d'axe routier à celui de boulevard urbain, a également pour vocation d'offrir de nouveaux espaces publics qualitatifs en faveur des mobilités douces (piétons et cycles), d'intégrer les enjeux de nature en ville et de désimperméabilisation des sols et *in fine* d'améliorer la qualité du cadre de vie de ses riverains et usagers.

- **Rendre attractifs les transports en commun**

Afin de favoriser l'utilisation des transports en commun, le projet vise à améliorer le temps de parcours du bus et sa régularité (aménagements de fluidification du trafic routier, création de voies dédiées au bus sur les secteurs de congestion, priorité bus en carrefour…), à améliorer l'accessibilité et le confort d'accueil (aménagement de stations) et à favoriser l'intermodalité par la création d'un parking relais situé en interface avec la rocade.

- **Transformer un axe routier en avenue apaisée**

L'objectif du projet consiste à renverser drastiquement les perceptions, en transformant un axe principalement dédié au trafic routier en une avenue apaisée permettant la cohabitation des usages, qui recompose un espace public cohérent et attractif en entrée d'agglomération, trait d'union au sein d'un tissu urbain diversifié. Le projet s'inscrit dans le processus de densification du tissu urbain de la ville de Billère, et a également pour ambition de mettre en valeur et révéler une centralité de cœur de ville autour de la place François Mitterrand.

- **Favoriser les modes de déplacements doux**

Le projet prévoit l'aménagement de piste cyclables continues et confortables sur l'ensemble du linéaire, la réalisation d'aménagements cyclables sur les giratoires et notamment celui de la rocade, et l'implantation d'arceaux vélo.

S'agissant des piétons, le projet prévoit l'aménagement de trottoirs continus aux largeurs normatives PMR et plus généralement l'apaisement de la route de Bayonne du fait des aménagements urbains et paysagers qualitatifs projetés, mais également de la réduction des emprises circulées.

- **Intégrer les enjeux de nature en ville et de désimperméabilisation**

Vecteur de renouveau et de qualité urbaine, le végétal participera activement à la transformation du paysage d'entrée de ville, tout en apportant de multiples bienfaits (support de la biodiversité urbaine, stockage du CO2, apport de fraicheur, bien-être, qualité de l'air, perméabilité des sols…).Il s'agira de constituer une trame verte structurante, mixant les strates végétales (prairie, tapissantes, arbustes, arbres tiges et cépées) dans un objectif de diversité des espèces et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

III. Objectifs et modalités de la concertation

1. Les objectifs de la concertation

La concertation préalable à l'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère, conduite au titre des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'Urbanisme, a pour objectif de :

- Fournir une information claire sur le projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère ;
- Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue ;
- Optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

2. L'organisation de la concertation

La concertation préalable relative au projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère a été organisée conformément aux modalités définies par les arrêtés du Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités, de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la ville de Billère en date du 6 mai 2024.
Elle s'est déroulée du 4 juin 2024 au 12 juillet 2024.
Un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre : dossier de concertation, réunions publiques, permanence d'accueil, registre, courriel et courrier.

- **Les outils d'annonce**

La communication visant à informer de l'ouverture de la concertation a été organisée de la façon suivante :

- Publication d'avis dans la presse locale, précisant notamment les jours, horaires et localisations des permanences et réunions : La République des Pyrénées et Sud-Ouest des 15 et 29 mai 2024

SUD OUEST Mercredi 15 mai 2024 21

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

PAU BÉARN PYRÉNÉES Communauté d'Agglomération

PAU BEARN PYRENEES MOBILITES
PROJET D'AMENAGEMENT CHRONOBUS SUR LA ROUTE DE BAYONNE A BILLERE

AVIS D'UNE CONCERTATION PREALABLE

Par arrêté du 06 mai 2024 le Président du Syndicat Autorité Organisatrice des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités,
Par arrêté du 06 mai 2024 le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
Par arrêté du 06 mai 2024 le Maire de la Ville de Billère,
ont décidé l'ouverture d'une concertation sur le projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère du mardi 4 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus.
Un dossier de concertation présentant le projet sera disponible, pendant les horaires d'ouverture, à l'Hôtel de France, place Royale à Pau et en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère.
Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Pau Béarn Pyrénées Mobilités www.Pau.fr , sur le site internet de la ville de Billère www.billere.fr, sur le lieu des permanences et lors des réunions publiques.
Les observations du public pourront être formulées dans le registre placé systématiquement à disposition en accompagnement du dossier de concertation. Elles pourront être également adressées par voie postale : Pau Béarn Pyrénées Mobilités, 2, place Royale, 64000 Pau ou par mail : concertation.routedebayonne@agglo-pau.fr
Six rencontres avec le public seront organisées par l'intermédiaire de permanences d'accueil en présence d'un élu et/ou de l'équipe projet :
- Mardi 11 juin 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Lundi 17 juin 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Jeudi 20 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Mercredi 26 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Jeudi 4 juillet 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Mardi 9 juillet 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère

Une réunion publique sera organisée pour permettre aux habitants concernés d'échanger avec les représentants des maîtres d'ouvrage du projet :
- Mardi 4 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, Rue de la Pléiade à Billère

Une réunion sera organisée avec les commerçants concernés pour leur permettre d'échanger avec les représentants des maîtres d'ouvrage du projet :
- Mercredi 5 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, Rue de la Pléiade à Billère

Au terme de cette concertation un bilan sera dressé et tenu à la disposition du public au Centre Technique Municipal, 22 rue Roger Salengro à Pau, pendant une durée de 6 mois.

Mercredi 29 mai 2024

ANNONCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE

PAU BÉARN PYRÉNÉES Communauté d'Agglomération

PAU BEARN PYRENEES MOBILITES
PROJET D'AMENAGEMENT CHRONOBUS SUR LA ROUTE DE BAYONNE A BILLERE

AVIS D'UNE CONCERTATION PREALABLE

Par arrêté du 06 mai 2024 le Président du Syndicat Autorité Organisatrice des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités,
Par arrêté du 06 mai 2024 le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
Par arrêté du 06 mai 2024 le Maire de la Ville de Billère,
ont décidé l'ouverture d'une concertation sur le projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère du mardi 4 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus.
Un dossier de concertation présentant le projet sera disponible, pendant les horaires d'ouverture, à l'Hôtel de France, place Royale à Pau et en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère.
Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Pau Béarn Pyrénées Mobilités www.Pau.fr , sur le site internet de la ville de Billère www.billere.fr, sur le lieu des permanences et lors des réunions publiques.
Les observations du public pourront être formulées dans le registre placé systématiquement à disposition en accompagnement du dossier de concertation. Elles pourront être également adressées par voie postale : Pau Béarn Pyrénées Mobilités, 2, place Royale, 64000 Pau ou par mail : concertation.routedebayonne@agglo-pau.fr
Six rencontres avec le public seront organisées par l'intermédiaire de permanences d'accueil en présence d'un élu et/ou de l'équipe projet :
- Mardi 11 juin 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Lundi 17 juin 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Jeudi 20 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Mercredi 26 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Jeudi 4 juillet 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Mardi 9 juillet 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère

Une réunion publique sera organisée pour permettre aux habitants concernés d'échanger avec les représentants des maîtres d'ouvrage du projet :
- Mardi 4 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, Rue de la Pléiade à Billère

Une réunion sera organisée avec les commerçants concernés pour leur permettre d'échanger avec les représentants des maîtres d'ouvrage du projet :
- Mercredi 5 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, Rue de la Pléiade à Billère

Au terme de cette concertation un bilan sera dressé et tenu à la disposition du public au Centre Technique Municipal, 22 rue Roger Salengro à Pau, pendant une durée de 6 mois.

> Extrait de la page annonces du journal Sud-ouest du 15/05/2024 et de La République des Pyrénées du 29/05/2024

- Des affichages en Mairie de Billère et à l'Hôtel de France, précisant notamment les jours, horaires et localisations des permanences et réunions.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme

Par arrêté du 06 mai 2024 le Président du Syndicat Autorité Organisatrice des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités,
Par arrêté du 06 mai 2024 le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
Par arrêté du 06 mai 2024 le Maire de la Ville de Billère,
ont décidé l'ouverture d'une concertation sur le projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère.

Les objectifs de cette concertation sont de :

- Fournir une information claire sur le projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère ;
- Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue ;
- Optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Durée de la concertation préalable
La concertation sera ouverte du mardi 4 juin 2024 au vendredi 12 juillet 2024 inclus.

Dossier de concertation
Un dossier de concertation présentant le projet sera disponible, pendant les horaires d'ouverture, à l'Hôtel de France, place Royale à Pau et en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère.
Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Pau Béarn Pyrénées Mobilités www.pau.fr , sur le site internet de la ville de Billère www.billere.fr, sur le lieu des permanences et lors des réunions publiques.

Modalités de la concertation préalable
Les observations du public pourront être formulées dans le registre placé systématiquement à disposition en accompagnement du dossier de concertation. Elles pourront être également adressées par voie postale : Pau Béarn Pyrénées Mobilités, 2, place Royale, 64000 PAU ou par mail : concertation.routedebayonne@agglo-pau.fr
Six rencontres avec le public seront organisées par l'intermédiaire de permanences d'accueil en présence d'un élu et/ou de l'équipe projet :
- Mardi 11 juin 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Lundi 17 juin 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Jeudi 20 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Mercredi 26 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Jeudi 4 juillet 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère
- Mardi 9 juillet 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère, 39 route de Bayonne à Billère

Une réunion publique sera organisée pour permettre aux habitants concernés d'échanger avec les représentants des maîtres d'ouvrage du projet :

- Mardi 4 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, Rue de la Pléiade à Billère

Une réunion sera organisée avec les commerçants concernés pour leur permettre d'échanger avec les représentants des maîtres d'ouvrage du projet :

- Mercredi 5 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, Rue de la Pléiade à Billère

Au terme de cette concertation un bilan sera dressé et tenu à la disposition du public au Centre Technique Municipal, 22 rue Roger Salengro à Pau, pendant une durée de 6 mois.

> Avis de concertation affiché en complément des arrêtés de concertation

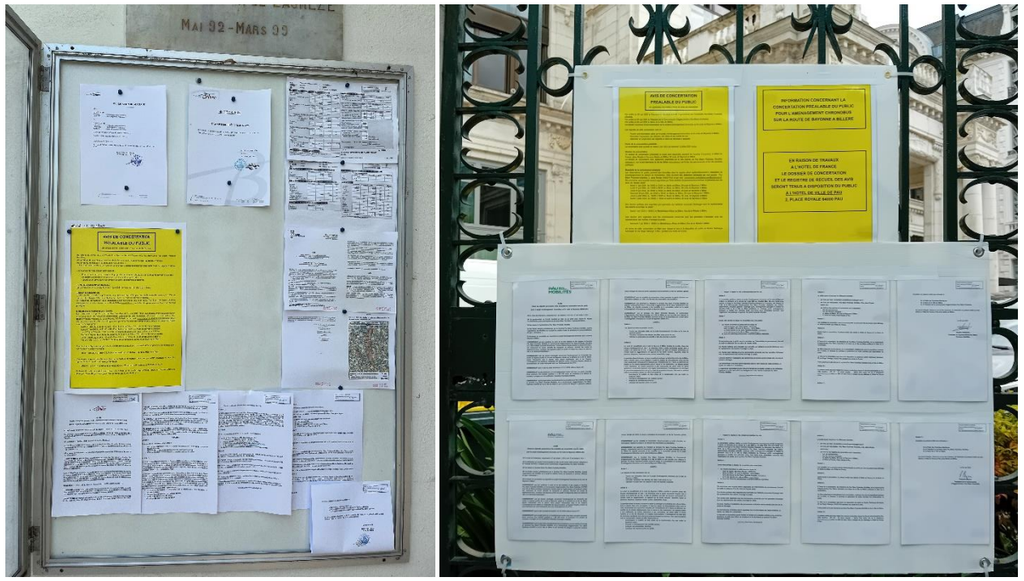

> Photo des affichages réalisés en Mairie de Billère (à gauche) et à l'Hôtel de France (à droite)

- Publications réalisées sur le site internet de Pau Béarn Pyrénées Mobilités www.pau.fr , sur le site internet de la ville de Billère www.billere.fr, sur les réseaux sociaux de Pau, capitale humaine et via la newsletter de la ville de Billère.

> Capture d'écran des post de Pau, capitale humaine (Facebook à gauche et LinkedIn à droite) informant de l'ouverture de la concertation et dirigeant vers la page web de présentation du projet

> Capture d'écran de la page web du site www.billere.fr consacrée à la concertation du projet

> Capture d'écran de la page web du site www.pau.fr consacrée à la concertation du projet

www.billere.fr

BILLÈRE EN DIRECT

ACTUALITÉS / PRATIQUE / TRAVAUX / OÙ SORTIR / ÇA NOUS CONCERNE...

LA LETTRE D'INFORMATION N° 184 - MAI 2024

MAVILLEFACILE DÉBARQUE À BILLÈRE LE 10 JUIN

Billère surfe sur la vague numérique en intégrant dans quelques semaines l'application « MaVilleFacile », une révolution digitale qui redéfinit les standards de l'interaction citoyenne.

EN SAVOIR PLUS

CONCERTATION PUBLIQUE POUR LES FUTURS TRAVAUX ROUTE DE BAYONNE

Pour améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers, l'entrée ouest de l'agglomération va être réaménagée et transformée en boulevard urbain.

EN SAVOIR PLUS

> *Capture d'écran de la newsletter du 17/05/2024 de la ville de Billère adressée à ses 1500 abonnés, comprenant un article sur la concertation*

- Relais médiatique avec divers articles dans la presse locale à la suite de la conférence de presse du 3 juin 2024.

Route de Bayonne, la fin du tout-voiture en 2028

La concertation préalable au réaménagement de la route de Bayonne, l'entrée ouest de l'agglo de Pau, débute ce mardi. Les travaux devraient démarrer fin 2025, pour une livraison trois ans plus tard

Gabriel Blaise
g.blaise@sudouest.fr

La future vue de la route de Bayonne depuis le rond-point Jacques-Chirac, en direction de Pau. À gauche, le futur parking-relais.
IMAGES STÉPHAN RENAUDIN/CAPBP

Après l'axe nord-sud, le pont du 14-Juillet et l'entrée est de la ville, place à la réhabilitation de l'entrée ouest du centre-ville de Pau : le projet de réaménagement de la route de Bayonne, à Billère, a été présenté ce lundi 3 juin, à la veille du début de la concertation publique qui durera jusqu'au 12 juillet.
La route de Bayonne ressemble aujourd'hui à une route nationale – ce qu'elle fut un temps –, charriant son flot quotidien de 16 000 voitures dans la ville, doublée d'une vaste zone commerciale s'étalant de part et d'autre de sa chaussée, sur des kilomètres. La future mouture laissera enfin la place à d'autres modes de transport que l'automobile, du moins sur sa partie la plus urbaine dans un premier temps (1,2 km de linéaire entre le centre-ville de Billère et le rond-point Jacques-Chirac).

Chronobus plutôt que Fébus

Au menu, une seule voie pour les voitures dans chaque sens, des pistes cyclables larges et sécurisées, et deux voies centrales dédiées au Chronobus, le bus de ville partiellement en site propre. Lequel ne roule pas à l'hydrogène comme le Fébus dont une seconde ligne n'est plus à l'ordre du jour étant donné ses coûts. « Cela entre d'une part dans une stratégie globale de facilitation des mobilités douces, en accélérant les temps de trajet des transports en commun, et d'autre part d'embellissement et de modernisation des espaces publics », avançait Nicolas Patriarche, président du syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités – et maire de Lons –, qui présentait le projet aux côtés de François Bayrou et de Jean-Yves Lalanne, le maire de Billère.
Côté « embellissement », le président de l'Agglo et maire de Pau rappelait l'un de ses chevaux de bataille, la lutte contre les entrées de ville ressemblant à des zones commerciales avec leurs panneaux publicitaires omniprésents, alors qu'un nouveau règlement local de publicité intercommunal (RLPi) doit être prochainement adopté. « Nous voulons progressivement effacer, ou du moins laisser une place plus raisonnable à la publicité. »

Valoriser le centre de Billère

La concertation publique qui démarre pour un mois sera l'occasion pour les habitants et usagers de la route de découvrir en détail le projet, et de dissiper les éventuelles craintes des riverains, anticipait le maire de Billère.
« Il y a des travaux qui peuvent inquiéter, cela va durer dix-huit mois (chacun des deux tronçons, NDLR), mais cela va valoriser l'espace. Et quand on améliore les mobilités, on améliore le cadre de vie dans son ensemble. »
Cette nouvelle pierre dans l'édifice d'un réseau de grands axes à la « circulation apaisée », dont les travaux doivent débuter fin 2025 pour une livraison en 2028, devrait convaincre plus d'automobilistes de choisir le bus.
Aujourd'hui, 75 % des trajets dans l'agglomération sont faits en voiture, l'objectif est d'atteindre 50 % en 2030.

EN CHIFFRES

10,3 millions d'euros, dont 3 de l'Agglo, 1,4 de la Ville de Billère.
45 000 m² aménagés sur 1,2 km de long, dont 800 m de bus en site propre.
3 stations de bus.
3 ronds-points « percés » pour le passage des bus.
231 places de stationnement en parking-relais.
220 arbres plantés sur 6 400 m².

> *Extrait du journal Sud-Ouest du 4/06/2024*

Le centre de Billère sera transformé par Chronobus

Après l'aménagement de l'entrée Est de Pau pour favoriser les mobilités douces, l'Agglo s'attaque à l'entrée Ouest. C'est une vraie révolution qui attend le centre-ville de Billère coupé en deux par l'ancienne nationale.

Le boulevard urbain tant espéré par le maire de Billère, Jean-Yves Lalanne, pour casser la frontière en plein centre-ville que forme la route de Bayonne - la partie circulée de l'ancienne route nationale s'étend sur 9 à 12 mètres de large -, est enfin sur les rails. Même si le calendrier semble bien lointain puisque la livraison n'est prévue qu'en 2028, le projet d'aménagement a été présenté, lundi, par les présidents de l'Agglo François Bayrou, du syndicat mixte Mobilités Nicolas Patriarche et Jean-Yves Lalanne.

« C'est un beau projet commun » s'est réjoui ce dernier, saluant la recherche de l'apaisement, la prise en compte des mobilités douces et l'amélioration du cadre de vie. Des travaux sur un an et demi/deux ans « qui vont impacter et inquiéter, mais qui vont valoriser le patrimoine et même les commerces sur l'ensemble de cet axe qui mérite d'être embelli ».

Un tronçon à bouchons

Un chantier qui doit démarrer fin 2025 et pèse 10,315 millions d'euros hors taxes, financés à hauteur de 3 M€ par l'Agglo, 1,4 M€ par la Ville de Billère, 400 000 € extérieurs et le reste par Mobilités.

Il s'agit ici dans le cadre du déploiement des Chronobus qui promettent une desserte plus efficace (sur quatre axes : route de Tarbes, route de Bayonne, boulevard Tourasse et route de Bordeaux), de retravailler l'accès depuis le centre-ville jusqu'à Quartier Libre.

Pour le moment, seul le tronçon billérois est programmé : 1,2 km entre la rue du Golf et le rond-point Jacques-Chirac. C'est en effet la partie la plus engorgée de l'entrée Ouest, avec aux heures de pointe, en semaine, quelque 1 400 véhicules par heure du giratoire à la mairie, et à peine moins dans la partie mairie/rue du Golf.

L'objectif est clair, a insisté Nicolas Patriarche : montrer aux automobilistes que le bus va plus vite qu'eux afin de baisser la part modale des voitures. Pour ce faire, 800 mètres de sites propres seront dessinés, plus trois ronds-points percés que les bus traverseront tout droit - comme pour Fébus, avec un passage réglementé par des feux.

Quatre giratoires sur 1,2 km

Ce sera le cas du rond-point Chirac, mais aussi de deux nouveaux giratoires. Le plus imposant remplacera le carrefour à feux de la mairie/place Mitterrand, tandis qu'une nouvelle traversée sera créée entre la station-service d'Intermarché et le futur parking relais (ex-Vial). De quoi desservir d'un côté le pôle culturel formé par le Bel Ordinaire et Ampli, et de l'autre le supermarché.

Le parking relais - dont on ne sait pas s'il sera ou non payant - sera donc coupé en deux par la nouvelle voie créée, et équipé en deux phases, 93 places d'abord, puis 138 de plus.

Enfin, à l'angle de la rue du Golf,

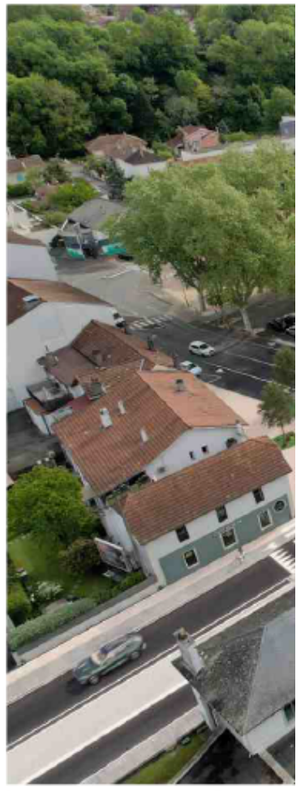

Le carrefour à feux de la mairie de Billère

Deux réunions publiques les 4 et 5 juin

Le projet d'aménagement de l'entrée Ouest fait l'objet d'une concertation préalable du 4 juin au 12 juillet, afin de recueillir les observations des usagers. Deux réunions publiques sont d'abord programmées : la première à destination des habitants ce mardi 4 juin à 18h30, à la médiathèque d'Este à Billère, la seconde dédiée aux commerçants le mercredi 5 juin à 18h30, toujours à la médiathèque. Six permanences seront aussi proposées en mairie de Billère : le mardi 11 juin de 10h à 13h, le lundi 17 juin de 13h à 16h, le jeudi 20 juin de 16h à 19h, le mercredi 26 juin de 16h à 19h, le jeudi 4 juillet de 13h à 16h, le mardi 9 juillet de 10h à 13h.

Le dossier de concertation détaillant le projet sera par ailleurs disponible à l'hôtel de France à Pau et en mairie de Billère (aux horaires d'ouverture), ainsi que sur les sites pau.fr et billere.fr. Les avis peuvent être laissés dans le registre à disposition avec le dossier de concertation, par voie postale (Pau Béarn Pyrénées Mobilités, 2 place Royale, 64000 Pau) ou par mail à concertation.routedebayonne@agglo-pau.fr

Au terme de la concertation, un bilan sera mis à disposition du public au Centre technique municipal de Pau, 22 rue Salengro, pendant six mois.

> Extrait du journal La République des Pyrénées du 4/06/2024

- **Le dispositif d'information**

Une réunion publique s'est tenue le mardi 4 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, en présence de Nicolas PATRIARCHE, Président de Pau Béarn Pyrénées Mobilités, Jean-Claude BOURRIAT, vice-président de l'agglomération, en charge des travaux de la voirie communautaire, Jean-Yves LALANNE, Maire de Billère et Michel CAPÉRAN, 1er vice-président de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

À Billère, la future entrée ouest passionne les foules

Plus d'une centaine de Billérois étaient présents ce mardi soir à la médiathèque d'Este pour la première des deux réunions publiques autour des futurs aménagements de la route de Bayonne.

L'amphithéâtre de la médiathèque d'Este débordait littéralement, ce mardi en fin de journée, au moment d'accueillir la première des deux réunions publiques sur le thème des aménagements de la route de Bayonne à Billère. Un moment visiblement très attendu par la bonne centaine de Billérois présents, au point que certains ont dû rester debout et d'autres s'asseoir sur les marches. L'occasion pour eux d'assister à une courte présentation du projet puis surtout de prendre la parole pour dire ce qu'ils en pensaient et soumettre leurs interrogations.

Plus d'une centaine de personnes étaient présentes lundi soir. Alban Laffitte

La vitesse inquiète encore

Il a d'abord été question de vitesse, et notamment de la volonté de certains habitants de voir cette portion passer un jour à 30 km/h. « Est-ce que ce ne serait pas l'occasion de le faire ? » interroge une habitante qui rappelle que de nombreux autres axes non loin de là y sont déjà passés. « Ce n'est pas d'actualité », répond un technicien de Pau Béarn Pyrénées Mobilités, tandis que le maire de Billère Jean-Yves Lalanne y va d'une réponse un peu plus politique. « Le 30 km/h, c'est le sens de l'histoire », souligne celui qui allait annoncer le lendemain sa démission (nos éditions de ce jeudi 6 juin).

Les différents aménagements présentés ont également interrogé certains habitants. Une Billéroise dont la fille est scolarisée à l'école de la Mairie s'interroge notamment sur la taille des plantations, susceptibles, selon elle, de cacher la visibilité des automobilistes lorsque les piétons veulent traverser. « Cela va créer un effet paroi, qui fait ralentir les automobilistes », rassure le technicien, qui précise que ces plantations seront moins hautes à mesure que l'on s'approche des passages piétons. Il reconnaît toutefois que si « le trajet n'est pas accidentogène, seuls les comportements de certains automobilistes posent problème ».

La question des expropriations éventuelles a également été évoquée par plusieurs habitants sans qu'il n'y ait « d'élément majeur à même d'entraver le projet ».

Le syndicat de transport devra donc acquérir 3 000 mètres carrés d'espace public et autant dans différentes parcelles privées.

L'intérêt de ces lignes Chronobus a aussi été discuté, avec le retour d'un vieux serpent de mer : la gratuité des bus. « Il n'en est pas question » a vite coupé Nicolas Patriarche, le président du syndicat, qui a rappelé que « l'utilisateur paye seulement 14 % du coût total d'un trajet ». Et ce dernier de rappeler les aides des CCAS ou bien des entreprises pour en diminuer encore le coût.

D'autres habitants se sont également interrogés sur « la volonté réelle » d'aller plus loin. « Qu'est-ce qui va se passer après le rond-point Jacques-Chirac ? » se demande un habitant quand un autre émet « quelques doutes sur la volonté réelle de prolonger ces travaux jusqu'à Lons ».

Des interrogations balayées par, justement, le maire de Lons. « Ce sont des doutes totalement gratuits, tout a été tracé. Il me tarde aussi que ces travaux se déroulent sur la route de Bayonne à Lons, mais il y a une capacité d'investissements qui doit être supportable sur ce mandat » a rappelé Nicolas Patriarche qui donne donc rendez-vous pour la prochaine mandature. Ce dernier rappelle ainsi que réaliser toutes les lignes Chronobus coûtera 100 millions d'euros.

KEVIN ESTRADE

> Extrait du journal La République des Pyrénées du 7/06/2024

Une réunion dédiée aux commerçants s'est tenue le mercredi 5 juin 2024 à 18h30 à la Médiathèque d'Este de Billère, en présence de Jean-Yves LALANNE, Maire de Billère, Michel CAPÉRAN, 1er Vice-président de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

Les collectivités tentent de rassurer les commerçants

Après les habitants, c'était au tour des commerçants de la route de Bayonne de s'exprimer ce jeudi 5 juin au sein de l'amphithéâtre de la médiathèque du château d'Este. L'occasion pour une cinquantaine de professionnels de réitérer leurs inquiétudes et de faire part de leurs doléances par rapport aux aménagements urbains du Chronobus.

« Des pierres tombales »

Les débats, parfois vifs, se sont concentrés sur le stationnement. Les commerçants craignent ainsi la perte d'une centaine de places de parking sur le tronçon faisant l'objet des travaux. « Si on n'a plus de parking, on n'aura plus de client », résume la gérante de la boulangerie-pâtisserie « Les Copains d'Abord - Chez Cyril ». « J'ai 131 000 passages par an, ce qui représente 600 clients par jour. Si vous me prenez 50 places, comment vais-je les accueillir ? », s'insurge Thierry Camara, directeur de la salle Sport Avenue qui réclame des solutions. « Vous allez remplacer les places de parking par des pierres tombales », insiste Bruno Leconte, président de l'association de commerçants « Route de Bayonne » et gérant du bar le Diabolo. La Ville de Billère, l'Agglo et le syndicat Mobilités disent comprendre ces inquiétudes mais assurent que la transformation de l'axe ne peut être que bénéfique en termes d'attractivité. « Vous n'abordez ce changement qu'à travers les conséquences négatives, mais l'amélioration du cadre de vie profite aux chiffres d'affaires. Une nouvelle clientèle, de proximité, pourra se rendre dans vos établissements », rassure Guillaume Dalmau, responsable du service espace public à l'Agglo. « Le retour d'expérience nous dit que ces aménagements marchent bien et constituent un plus. Ils peuvent encore évoluer au fil de la réflexion », appuie Jean-Yves Lalanne, maire de Billère.

Le maire de Billère rassure les commerçants de la route de Bayonne. Marc Zirnheld

Le problème des livraisons

Le magasin de peinture Jefco, le concessionnaire Peugeot et le fleuriste Monceau s'alarment concernant l'accès de leurs camions de livraisons. « Les configurations seront étudiées au cas par cas », répondent les pouvoirs publics. La suppression des tournes à gauche sur la voie préoccupe également. « Il y aura cinq ronds-points sur ce projet », rétorque Jean-Yves Lalanne. La période des travaux, annoncée de fin 2025 à début 2028, effraie également les professionnels, d'autant qu'ils ont déjà souffert des chantiers successifs du réseau de chaleur (2021) puis ceux de l'eau et de l'assainissement (2022-2023). « Nous avons des crédits et du personnel à payer », rappelle François Destandau qui vient de reprendre la boulangerie Marin. Une commission d'indemnisation amiable sera mise en place, réaffirment les acteurs publics.

BENOÎT ROUZAUD

> Extrait du journal La République des Pyrénées du 7/06/2024

Une salle de **permanence** a été ouverte au public durant 6 permanences :

- Mardi 11 juin 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère,
- Lundi 17 juin 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère,
- Jeudi 20 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère,
- Mercredi 26 juin 2024, de 16h00 à 19h00 en Mairie de Billère,
- Jeudi 4 juillet 2024, de 13h00 à 16h00 en Mairie de Billère,
- Mardi 9 juillet 2024, de 10h00 à 13h00 en Mairie de Billère.

Ces permanences ont été tenues par différents élus (Mr Bourriat, Mme Ferrer, Mme Franck) et par des membres de l'équipe projet.

Un dossier de concertation était consultable :

- aux heures d'ouverture du public dans les locaux de :
  - Hôtel de France, 2bis Place Royale – 64000 Pau
  - Mairie de Billère, 39 route de Bayonne – 64140 Billère
- sur le site internet de Pau Béarn Pyrénées Mobilités : www.pau.fr
- sur le site internet de la ville de Billère : www.billere.fr
- au cours des différentes permanences et réunions publiques organisées.

Ce support d'information de 23 pages présentait les objectifs de l'opération, le descriptif du projet dans son état d'avancement (études préliminaires) et détaillait les aménagements paysagers, les stations, les modalités de circulation et de stationnement, les impacts fonciers, et enfin le phasage et les aspects financiers. Le plan masse de niveau études préliminaires était également fourni en annexe.

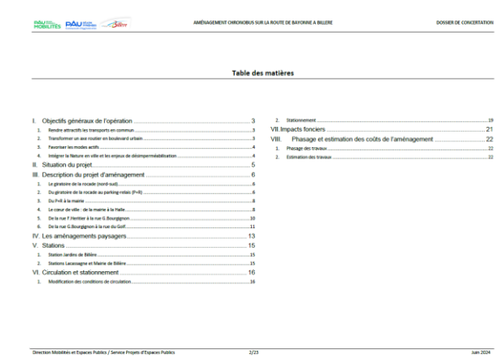

> Extrait du dossier de concertation

Une vidéo de présentation du projet, diffusée lors des réunions publiques et consultable en ligne, était également proposée pour permettre au public de mieux appréhender les orientations du projet proposé à la concertation.

> Capture d'écran de la vidéo de présentation

Un livret de présentation de la démarche de concertation et de synthèse du projet était également disponible en téléchargement et en version papier en Mairie de Billère, à l'Hôtel de ville de Pau et lors des réunions publiques et permanences.

> Livret de présentation du projet

- **Les moyens d'expression**

Les observations du public pouvaient être formulées dans le registre placé systématiquement à disposition en accompagnement du dossier de concertation en Mairie de Billère, à l'Hôtel de France et lors des permanences et réunions publiques. Elles pouvaient également être adressées par voie postale : Pau Béarn Pyrénées Mobilités, 2, place Royale, 64000 PAU ou par mail : concertation.routedebayonne@agglo-pau.fr.

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT CHRONOBUS SUR LA ROUTE DE BAYONNE A BILLERE

Du 4 juin au 12 juillet 2024

Registre de concertation du public

Concertation préalable au projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère

En exécution des arrêtés :
- du Président du Syndicat Autorité Organisatrice des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités,
- du Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- du Maire de la Ville de Billère.

En date du 6 mai 2024.

Je soussigné Nicolas PATRIARCHE, Président du Syndicat Autorité Organisatrice des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités, ouvre le présent registre, pour recevoir les observations du public concernant le projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère.

Le

> Extrait du registre de concertation

IV. Bilan de la concertation

1. Le bilan quantitatif

Les principaux chiffres de la démarche de concertation sont les suivants :

- Entre 100 et 150 riverains présents lors de la réunion publique du mardi 4 juin ;
- Environ 50 commerçants présents lors de la réunion du mercredi 5 juin ;
- 987 vues de la vidéo de présentation du projet ;
- 1822 vues de la page web du projet pendant la durée de la concertation ;
- 34 visites aux permanences d'accueil ;
- 22 contributions par mail ;
- 1 contribution par courrier ;
- 5 contributions sur le registre des permanences ;
- 2 contributions sur le registre mis à disposition en Mairie de Billère.

Si le nombre de contributions est assez faible (30 contributions au total), les chiffres de fréquentation des 2 réunions publiques, de la page web et de la vidéo de présentation du projet montrent l'intérêt de la population pour le projet. La plupart des personnes intéressées par le projet n'ont donc sans doute pas jugé nécessaire de donner leur avis.

2. Répartition thématique des contributions

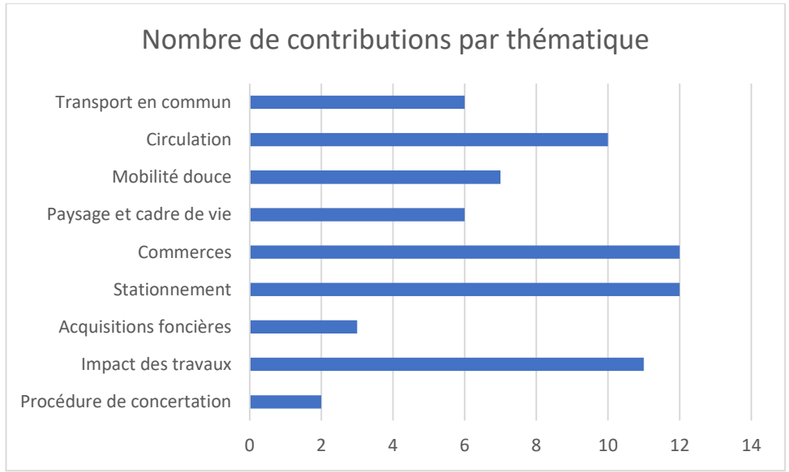

NB : Un avis pouvant porter sur plusieurs thématiques, le nombre total ne correspond pas au nombre de personnes qui se sont exprimées.

Le graphique ci-dessus illustre la prédominance des thématiques soulevées par les commerçants (commerces, circulation, stationnement, impacts des travaux), ceux-ci représentant par ailleurs la très grande majorité des contributions. Les 2/3 des contributeurs ont ainsi des intérêts liés aux commerces et à leur exploitation (cf graphique ci-dessous).

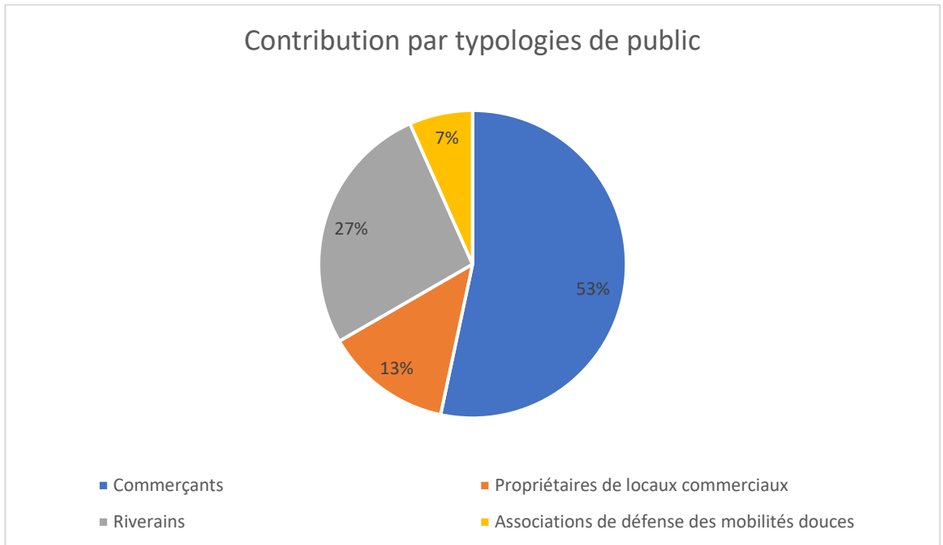

3. Le bilan qualitatif

Ce bilan synthétise par thématique les expressions écrites recueillies lors de la concertation et les réponses apportées par la Maitrise d'ouvrage.

- **Généralités**

- Les avis sur le projet sont nuancés puisque 7 avis (principalement émis par des riverains) sont favorables au projet et indiquent avoir hâte que le projet se concrétise et que 4 avis (principalement émis par des commerçants) indiquent être opposés au projet, dont deux demandent la mise en place d'un moratoire. Les autres contributions ne font pas état d'une adhésion ou d'une opposition au projet, mais proposent des ajustements ou font part d'interrogations diverses.

- 1 avis doute de l'intérêt général du projet et de la capacité des collectivités à le financer.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

L'intérêt général du projet semble aisément perceptible, par les améliorations notables qu'il procurera pour les différentes catégories d'usagers en termes d'efficience et de régularité des bus, de confort et de sécurité des modes de déplacements doux, de qualité du cadre de vie et d'attractivité d'un axe aujourd'hui dégradé et peu agréable, sans pour autant dégrader les conditions de circulation générale. L'utilité publique sera par ailleurs démontrée dans le cadre du Dossier de Déclaration d'Utilité Publique.
En ce qui concerne le financement de l'opération, celui est d'ores et déjà prévu dans les plans de financement des 3 collectivités. »

- 1 avis doute de la compétence du Syndicat des Mobilités pour réaliser le projet.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le projet est porté par trois Maîtres d'Ouvrage (le Syndicat des Mobilités, la Communauté d'Agglomération et la ville de Billère), chacun dans son domaine de compétences ».

- 1 avis s'inquiète qu'il ne soit rien indiqué concernant la mise en compatibilité du PLUi avec le projet, par exemple, pour le parking relais, dont les parcelles sont classées actuellement en UBc.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

La mise en compatibilité du PLUi avec le projet sera réalisée dans le cadre de dossier de Déclaration d'Utilité Publique si elle s'avérait nécessaire. »

- **Transports en commun**

- Un avis doute de l'utilité du bus, du fait que Pau n'est pas une grande ville.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne s'inscrit en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain approuvé le 21 janvier 2021, qui prévoit notamment de faire passer la part modale des transports en commun à 10% à horizon 2030 contre 6% en 2018. Cela doit répondre aux enjeux de mobilités durables et plus largement aux enjeux climatiques actuels, qui s'imposent aux villes moyennes comme aux grandes métropoles. Par ailleurs, la loi Energie Climat adoptée le 8 novembre 2019 a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Chaque collectivité, quel que soit sa taille, a un rôle à jouer pour atteindre collectivement cet objectif.

Enfin, les chiffres de fréquentation du réseau Idelis sont très bons et en augmentation (plus de 9 millions de validations en 2023 sur l'ensemble du réseau). La ligne T3 représente plus de 800 000 validations annuelles et fait état d'une progression de sa fréquentation de 110% entre 2019 et 2023. »

- Un avis indique que l'accès en bus pour les PMR en direction des professionnels de santé du giratoire Chirac est actuellement compliqué et que le projet est de ce fait intéressant.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Si le projet ne prévoit pas de modification majeure de la localisation de l'arrêt de bus Lacassagne (positionné en lien avec le futur P+R), l'accessibilité entre les arrêts bus et les cabinets médicaux sera largement améliorée (trottoirs continus et aux normes PMR, quais accessibles, amélioration de la sécurité des traversées piétonnes. »

- Un avis demande qu'une partie des bus (1 par heure par exemple) desserve directement la gare afin d'éviter une correspondance.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Cette demande n'est pas en lien direct avec le projet, les bus qui emprunteront l'aménagement créé pourront le faire quelle que soit la structure du réseau et quelles que soient les origines et destinations des lignes. »

- Un avis s'interroge sur l'intérêt du parking-relais et sur sa taille (trop grande), en indiquant qu'il y a déjà plusieurs parkings dans la zone, que son emplacement serait plus logique au terminus. Un avis juge au contraire que le parking relais risque d'être vite saturé si le chronobus rencontre le succès attendu et s'il attire des usagers du parking Verdun.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

L'implantation du parking relais tel qu'il est proposé est stratégique dans la mesure où il serait situé à l'interface avec la rocade et permettrait ainsi de capter les flux provenant de cet axe majeur. Cette localisation est également idéale en termes de visibilité et de lien direct avec une des stations du chronobus. Son dimensionnement a été déterminé par une étude de programmation des parkings relais à l'échelle de l'agglomération. En croisant les aires de chalandise, l'analyse des flux de circulation à destination du cœur d'agglomération et des navettes domicile-travail, il a ainsi été déterminé un potentiel, mis en relation avec la capacité du parking relais à inciter les automobilistes à s'y stationner (pondération en fonction de la qualité de la desserte en transports en commun, la différence entre les temps de trajets voiture et bus, concurrence avec d'autres modes de déplacement et la proximité avec le cœur d'agglomération). Cette étude indique un besoin de 250 places, en cohérence avec les 230 places prévues. A noter que la réalisation en 2 phases de ce parking-relais permet de s'adapter à l'évolution des usages à venir.

Les parkings présents dans le centre-ville de Billère n'ont pas vocation à accueillir un usage de parking relais, mais plutôt le stationnement des riverains et usagers des commerces ou équipements. De plus, sur 296 places, 104 sont en zone bleue et 19 en arrêt minute. »

- Un avis s'interroge sur l'utilité de la voie bus bidirectionnelle située entre les giratoires Chirac et du P+R et deux avis demandent pourquoi elle n'est pas plutôt implantée sur la section du cœur de ville.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

L'intérêt de voies bus en site propre a été étudié sur l'intégralité du tronçon et notamment au niveau des principales intersections (giratoire Chirac, carrefour de la Mairie, carrefour de la rue du Golf). Seules les voies bus qui procurent un bénéfice substantiel ont été retenues.

Concernant la voie bus bidirectionnelle proposée entre le giratoire Chirac et le giratoire du P+R, il s'avère qu'elle est particulièrement importante dans la mesure où elle permet :

- aux bus de passer la remontée de file générée par le giratoire sans perdre de temps, et ce dans les deux sens, le giratoire Chirac constituant un important point de congestion du parcours.
- d'implanter les arrêts de bus en lien avec le parking relais (nombreuses montées descentes) hors de la circulation générale ce qui limite les incidences dommageables sur la circulation générale à proximité d'un giratoire à haute fréquentation (rocade). »

- Un avis déplore la réalisation d'une station bus en face de son habitation, qui va entrainer une augmentation des nuisances sonores et lumineuses.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

La route de Bayonne est actuellement éclairée avec du matériel vieillissant et des normes obsolètes tandis que le projet d'éclairage à venir respectera les normes d'éclairement en vigueur sur le domaine public (uniformité, niveau d'éclairement, limitation de l'éclairement résiduel). Par conséquent, la mise en lumière de la station bus n'occasionnera pas de nuisances lumineuses supplémentaires.

La station bus en question étant implantée à l'axe de la chaussée, l'arrière du quai bus le plus proche se situe à 7 m de la limite de propriété. La voirie, la piste cyclable et le trottoir font ainsi tampon et devraient limiter les éventuelles nuisances sonores. »

- **Circulation**

- 6 avis évoquent les giratoires. Parmi ceux-ci, la moitié (3) est favorable à la transformation du carrefour à feux Rue du golf/ Route de Bayonne (fluidité, possibilité de demi-tour) et un y est défavorable (manque de visibilité, risque d'accident). Deux autres avis s'interrogent sur l'utilité du giratoire du parking relais.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Effectivement, la création du giratoire au niveau de l'intersection avec la rue du Golf permet de fluidifier le trafic puisque les modélisations de trafic réalisées prévoient une absence de remontées de file en Heure de Pointe du Soir sur la route de Bayonne, contre une quarantaine de mètres actuellement. Quant à un éventuel manque de visibilité, les études opérationnelles à venir s'attacheront à vérifier l'absence de masque à la visibilité et à optimiser la géométrie du giratoire pour en maximiser la sécurité.

La création d'un giratoire au niveau du parking relais est proposé pour améliorer l'accessibilité à deux équipements publics : le parking-relais et le Bel ordinaire. »

- 1 avis évoque sa crainte d'un engorgement du rond-point Jacques Chirac du fait de la réduction de son rayon extérieur à 25,50m

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

La réduction du rayon extérieur du giratoire n'a pas d'impact sur la fluidité du giratoire, le même nombre de voie étant conservé sur chaque branche et dans l'anneau. »

- 5 avis évoquent leurs craintes concernant un éventuel engorgement de la route de Bayonne, notamment au niveau des giratoires ou des arrêts de bus, quand un autre loue au contraire l'amélioration de la circulation et de la quiétude du quartier.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Les simulations dynamiques réalisées permettent d'estimer le temps de parcours des véhicules et des bus sur le tracé du projet.

Ces simulations montrent un gain de temps de l'ordre de 1 min du parcours bus en Heure de Pointe du Matin et jusqu'à 3min10 en Heure de Pointe du Soir, ce qui montre l'efficacité des aménagements proposés pour le bus. A noter que l'objectif recherché n'est pas seulement d'améliorer le temps de parcours du bus, mais également sa régularité afin de fiabiliser les horaires de passage.

En ce qui concerne les véhicules, la crainte d'un engorgement de la route de Bayonne n'est pas justifiée. La création de giratoires a également pour effet positif d'améliorer la fluidité de la circulation générale.

- Un avis indique qu'on ne peut pas comparer le gain de temps au niveau des voies en site propre et donc juger de leur utilité.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Les études de trafic ont permis de déterminer, outre les bénéfices en termes de régularité et de confort, un gain de temps de l'ordre de 1 min du parcours bus en Heure de Pointe du Matin pour l'ensemble de la section aménagée (soit un gain significatif de 20% de temps de parcours), et jusqu'à 3min10 en Heure de Pointe du Soir. Par ailleurs, un tel gain de temps induit des économies importantes en termes de coûts d'exploitation. Enfin, le bénéfice des voies en site propre ne se limite pas au gain de temps, mais également à l'amélioration de la régularité. »

- Un avis demande que soit réalisée une étude de faisabilité concernant la création d'un tourne-à-gauche depuis et vers la rue F.Héritier sous forme d'un mini-giratoire.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le mouvement de tourne-à-gauche en entrée et sortie de la rue Françoise Lhéritier est actuellement interdit. Le projet présenté lors de la concertation ne prévoit pas de remise en cause du fonctionnement actuel, afin notamment de ne pas réduire la longueur de la voie bus. Ce point sera à nouveau étudié lors des études d'Avant-Projet. »

- Un avis souhaite avoir la confirmation que le mouvement de tourne-à-gauche vers la rue Caplane sera conservé.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Ce mouvement de tourne-à-gauche vers la rue Caplane reste autorisé dans le cadre du projet. »

- Un avis demande la possibilité de tourner à droite depuis le chemin transversal (tronçon situé au sud de la route de Bayonne) vers la route de Bayonne, et de tourner à gauche depuis la route de Bayonne vers le chemin transversal sud.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le mouvement de tourne-à-gauche depuis la route de Bayonne vers le tronçon sud du chemin transversal sera possible. En revanche, la mise en sens unique du chemin transversal dans son tronçon situé au sud de la route de Bayonne implique de fait l'interdiction de tourner à droite depuis le chemin transversal sud vers la route de Bayonne puisque le véhicule serait alors en sens interdit. De plus, ce mouvement n'est pas indispensable dans la mesure où les véhicules engagés sur le chemin transversal sud peuvent rejoindre facilement la route de Bayonne, à l'ouest ou à l'est, via l'allée Montesquieu et les giratoires de la Mairie et du parking relais »

- Un avis demande s'il est possible que la voie bus en approche du giratoire de la mairie soit réduite en longueur ou soit décalée en rive droite de la rue.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

La faisabilité du décalage de la voie bus en rive sud de la route de Bayonne peut présenter des avantages à mesurer en comparaison avec la configuration actuelle du projet. Cette option sera étudiée lors des études d'avant-projet à venir. »

- **Mobilités douces**

- 5 avis sont favorables aux aménagements cycles et piétons proposés dans le projet et insistent sur le volet sécurité des aménagements cyclables et piétons. Il est également souligné que l'amélioration du cadre de vie incitera à la pratique piétonne. Par ailleurs une personne indique que la traversée de la voie nord-sud est actuellement très dangereuse lorsqu'on est à pied.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

L'aspect sécuritaire des aménagements modes doux est évidemment essentiel et les normes et recommandations en vigueur seront appliquées durant les études de conception à venir. Les traversées

du giratoire de la voie nord-sud feront l'objet d'une attention particulière compte tenu des volumes de circulation sur la rocade. »

- Un avis dénonce un manque d'ambition du projet concernant la réduction de l'usage de voiture, notamment du fait de l'amélioration de la fluidité du trafic.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le projet a vocation à rendre plus attractifs les transports en commun et les modes de déplacements doux, ce sont là deux des objectifs majeurs du projet (la volonté de créer une avenue apaisée et de végétaliser étant également intimement liés). Ces objectifs se traduisent concrètement par l'amélioration de l'efficience du bus (régularité, temps de parcours, confort), par la création d'un itinéraire cyclable sécurisé, par la création de trottoirs confortables, par la plantation d'une trame arborée apportant agrément et confort d'usage aux pratiquants des mobilités douces. Ainsi, cela doit encourager au report modal vers le vélo, la marche ou le bus, et réduire l'usage de la voiture. »

- Deux associations de défense des mobilités douces détaillent plusieurs propositions pour améliorer la sécurité et la continuité des aménagements piétons et cycles. L'une aborde des enjeux de limitation des vitesses en approche du giratoire Chirac, d'identification des traversées piétonnes et cycles et de vigilance sur les plantations pouvant masquer les covisibilités en intersections. La seconde propose notamment la transformation de certains giratoires en giratoire à ilots périphériques avec suppression de la seconde voie en entrée de giratoire, en carrefour ou rond-point à la hollandaise ou en carrefour à feux classique selon les cas. Il est également proposé la mise en place de trottoirs traversants sur les intersections avec le chemin transversal et avec la rue Henri IV. Des préconisations sont faites pour le traitement des entrées charretières et le revêtement de la piste cyclable.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Ces observations seront fournies au Maître d'œuvre pour alimenter les réflexions de conception de l'avant-projet. Leur pertinence et leur faisabilité au regard du contexte seront étudiés. »

- **Paysage et cadre de vie**

- 5 avis indiquent être satisfaits du nouveau visage proposé pour la route de Bayonne (plus belle, plus apaisée, ombragée, apport de fraicheur et de verdure dans un secteur très urbanisé) et sont en faveur de cet embellissement.

- 1 avis souligne que le projet permettra une amélioration du bien vivre dans le quartier et une attractivité importante pour de nouveaux commerçants et entrepreneurs.

- 2 avis déplorent le nombre important de panneaux publicitaires, dégradant le paysage d'entrée de ville et étant jugés incompatibles avec la volonté de requalification de l'axe.

- **Commerces**

- 4 avis expriment des demandes particulières liés aux spécificités des commerces en question, notamment sur la question des accès et livraisons.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Ces demandes seront fournies au Maître d'œuvre. Leur pertinence et leur compatibilité avec les objectifs du projet seront étudiées. »

- 2 avis estiment que le projet sera bénéfique aux commerces.

- 5 avis estiment que la plantation d'une trame arborée masquera la visibilité de leurs commerces. Certains demandent le remplacement des arbres par des arbustes de 80cm de haut maximum.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

L'importance des arbres en milieu urbain n'est plus à démontrer, tant dans l'adaptation aux conséquences du changement climatique (apport de fraicheur, ombre, infiltration des eaux de pluie…) que dans le bien-être et le bien-vivre en ville des riverains et usagers. Ne pas planter d'arbres sur cet axe irait à contre-courant des enjeux actuels et des pratiques d'aménagement de toutes les villes. Par ailleurs, les travaux d'aménagement ont également vocation à requalifier cet axe pour lui redonner une qualité urbaine et paysagère, absente aujourd'hui. Cela passe notamment par la plantation d'arbres.

L'amélioration du cadre de vie, auquel contribue grandement la plantation d'arbres, augmente au contraire l'attractivité des commerces. De multiples exemples existent d'axes plantés d'arbres où les commerces prospèrent, d'autant que l'idée selon laquelle les arbres obstruent toute visibilité est erronée. L'œil du cycliste, du piéton comme de l'automobiliste passe sous le feuillage des arbres.

La palette végétale du projet s'attachera à proposer des arbres de grand développement, dont le houppier à taille adulte démarrera à 3m de haut minimum, ce qui permet de conserver la visibilité vers les commerces, le tronc de l'arbre ne constituant pas un obstacle visuel. »

- Un avis indique que la modification de la route entraînera une diminution significative de l'accessibilité pour les clients, ce qui va largement dissuader une partie importante de la clientèle habituelle.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

L'accès aux commerces après les travaux ne sera que peu modifié. Certains tourne-à-gauche seront en effet interdits du fait de la présence de voies bus mais la présence proche de giratoires n'occasionnera que de très faibles allongements de parcours pour les usagers (de l'ordre de quelques secondes). Par ailleurs il est plus facile d'opérer un demi-tour au rond-point puis de tourner à droite, plutôt que d'attendre sur sa voie (en bloquant les automobilistes derrière) d'avoir un créneau pour traverser la voie d'en face. »

- **Stationnement**

- Un commerçant demande la mise en place d'arrêts minutes sur la rue Françoise Lhéritier.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :
Six places existantes seront transformées en arrêts-minute sur la rue Françoise Lhéritier, côté route de Bayonne. »

- 7 avis déplorent la suppression d'une partie des places de stationnement présentes sur le domaine public, principalement des commerçants inquiets pour le stationnement de leur clientèle.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le projet en l'état prévoit en effet la suppression d'une partie des places de stationnement public présentes le long de la route de Bayonne, afin d'atteindre les objectifs de développement des modes de déplacements doux et de végétalisation poursuivis par le projet. Ces places supprimées sur le domaine public (moins de 30) sont à mettre en relation avec le nombre de place préservées sur le centre-ville de Billère. Dans un fuseau de 100m de part et d'autre de la route de Bayonne on compte 289 places publiques. La compensation des places supprimées sera étudiée lors de la phase d'avant-projet à venir. Le projet prévoit de changer radicalement le visage de la route de Bayonne, en transformant un axe routier en avenue apaisée, ce qui redonnera de l'attractivité au cœur de ville de Billère. L'espace public incitera à la pratique piétonne et permettra autant à une clientèle de proximité de se diriger vers les commerces, qu'aux clients habituels de se garer une centaine de mètres plus loin et de finir à pied. Des trajets de quelques dizaines de mètres (il faut environ 1 minute pour faire 100m à pied) qui semblent aujourd'hui difficilement concevables car peu sécures et peu confortables seront demain bien plus aisés et agréables. A noter que de nombreux commerces disposent également de places privées.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage étudiera la possibilité de restituer quelques places de stationnement à proximité des commerces. L'instauration de places "arrêts minutes" sera également étudiée. »

> Plan des stationnements existants en centre-ville de Billère

- 5 avis déplorent la suppression de places de stationnement sur le domaine privé, principalement des bailleurs inquiets pour l'exploitation commerciale de leurs locaux.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Des échanges ont été réalisés avec la plupart des propriétaires concernés par des acquisitions foncières ayant un impact sur le stationnement privé, en amont de la concertation préalable. Le Maître d'Ouvrage étudiera la faisabilité d'éventuelles solutions de compensation et reviendra vers ces propriétaires lorsque ces études seront suffisamment abouties. »

- **Acquisitions foncières**

- Trois propriétaires fonciers concernés par des acquisitions foncières pour le besoin du projet expriment leur désaccord : impact jugé trop important, prix proposé insuffisant, accès plus difficile et moins sécurisé, suppression de stationnement).

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Des échanges ont été réalisés avec la plupart des propriétaires ou des syndics de copropriété concernés par des acquisitions foncières, en amont de la concertation préalable, afin de leur présenter le projet et

ses impacts, tant en termes de surface que de fonctionnalités. Aussi, les points particuliers regardant de manière individuelle chaque propriétaire ne sont pas traités dans le dossier de concertation, qui s'attache à présenter le projet de manière globale.

Les études préliminaires présentées aujourd'hui à la concertation, présentent des surfaces impactées qui sont limitées au strict nécessaire. Les trottoirs, pistes cyclables, voies bus et voie véhicules présentent des largeurs normatives et conformes aux usages d'aujourd'hui et de demain, sans excès. Ces surfaces sont nécessaires pour répondre aux objectifs du projet : rendre attractifs les transports en commun, favoriser les modes de déplacement doux, constituer des espaces publics de qualité et intégrer les enjeux de nature en ville et de désimperméabilisation.
Les études opérationnelles à venir, vont permettre de préciser et d'affiner le tracé, et si cela est possible de réduire les surfaces à acquérir et/ou les impacts fonctionnels sur des parties privatives. Des échanges seront menés avec les différents propriétaires fonciers concernés. »

- Un avis s'interroge sur les panneaux publicitaires et leur éventuel compensation financière en cas de suppression. Un autre s'inquiète d'une potentielle perte d'exploitation.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Ce sujet a été abordé directement avec les propriétaires concernés. Le maître d'ouvrage reste disponible pour répondre à tout besoin d'explications complémentaires. »

- Un avis souhaiterait que la station Lacassagne soit implantée sur le P+R pour que cela soit moins impactant pour sa propriété.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Cette proposition semble moins pertinente que la proposition initiale mais elle sera étudiée lors des études d'Avant-Projet. »

- **Impact des travaux**

- 8 avis font part de leurs craintes quant aux impacts des travaux sur les activités économiques riveraines du projet : perte de chiffre d'affaires due aux difficultés de circulation et d'accessibilité, poussières.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Même si le phasage et les modes opératoires des entreprises travaux auront pour objectif de limiter autant que possible les désagréments, il est indéniable que les travaux auront un impact sur les activités commerçantes situées dans le périmètre des travaux. C'est pourquoi le Maître d'Ouvrage a choisi de mettre en place un dispositif de Commission d'Indemnisation Amiable. Cette CIA est une commission impartiale qui a pour objectif d'indemniser la perte de marge brute imputable aux travaux. »

- 2 avis demandent des précisions sur la CIA (montant, plafond, délai et fréquence d'indemnisation).

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Les travaux devant débuter fin 2025, le règlement de la CIA n'est pas encore arrêté. Ce règlement intérieur défini notamment les critères d'éligibilité et le plafond d'indemnisation. Lorsque ces éléments seront arrêtés par la collectivité, cela sera communiqué aux commerçants. »

- 1 avis demande si des dispositifs d'accompagnement seront prévus.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

En parallèle de la CIA évoquée ci-avant, le Maître d'Ouvrage a prévu de mettre en place un comité de suivi des activités économiques, où siègent les acteurs institutionnels (CCI, CMA, banque de France, URSAFF, DDETS) qui peuvent proposer des accompagnements dédiés si besoin. »

- 3 avis demandent des détails sur l'organisation des travaux (accès, possibilité de parking temporaire, maintien des 2 sens de circulation) et 1 avis indique qu'il sera nécessaire de bien communiquer sur l'ouverture des commerces pendant les travaux (panneaux).

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le projet n'est aujourd'hui pas assez avancé pour que puissent être déterminés le phasage et l'organisation des travaux. Ces détails seront réfléchis lors des phases d'études pré-opérationnelles ultérieures, car cela nécessite que le tracé du projet soit stabilisé.

Le phasage prévu sera présenté aux commerçants en amont des travaux pour que chacun puisse s'organiser. »

- 2 avis expriment leur inquiétude sur le retour à la normale des flux de véhicules après les travaux.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Cette inquiétude ne semble pas fondée. La fluidité de l'axe n'est pas impactée par l'aménagement projeté. Les parcours préférentiels des usagers se rétabliront après la fin des perturbations. »

- **Procédure de concertation**

- 1 avis déplore le manque de concertation réelle et d'étude d'impact approfondie sur l'économie locale avant présentation du projet, et souhaite que les commerçants soient davantage impliqués dans le processus décisionnel.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Comme pour tout projet d'espaces publics, un diagnostic a été mené en amont de la réalisation des études préliminaires, justement pour prendre en compte l'ensemble des données qui participent à l'espace public et qui ne se limitent pas aux seuls intérêts des activités commerçantes : enjeux urbains et paysagers, contexte socio-économique, enjeux de circulation et de stationnement (VL, bus, modes

doux, accès), enjeux techniques (voirie, réseaux, éclairage, station), enjeux de transports en commun, contraintes géométriques d'insertion…

A la suite de cela, des études préliminaires ont été réalisées et soumises à la concertation, précisément avant que le projet ne soit figé, et afin que soient prises en compte les remarques de la population dans la finalisation du projet. Afin que chacun appréhende facilement les tenants et les aboutissants et puisse s'exprimer sur le sujet, le Maître d'Ouvrage a proposé une 1ere version du projet. Les images de synthèse et la vidéo de présentation sont en effet facilement compréhensibles et permettent de se projeter sur l'aménagement de l'espace et de formuler des critiques positives comme négatives. La phase de concertation (ou chacun a pu être informé et s'exprimer librement par différents biais) intervient donc au moment opportun, c'est-à-dire pendant que le projet est encore en phase d'élaboration.

Des rendez-vous ont été réalisés avec certains commerçants à la suite de leurs sollicitations et d'autres seront menés autant que nécessaires au fil du projet, pour cerner et adapter autant que possible la configuration future à leurs contraintes spécifiques. Un point d'entrée, personne relais, leur est par ailleurs proposé via une manager de proximité, notamment chargée des relations avec les riverains et commerçants. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que la mission des trois collectivités est de garantir l'intérêt général du projet et la réponse aux objectifs déjà évoqués. Ainsi, le rôle du Maître d'Ouvrage est de trouver le juste compromis entre les différents enjeux. »

- 1 avis s'interroge sur la régularité de la procédure de concertation, notamment en affirmant que le public n'est pas correctement et clairement informé.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le dossier de concertation s'attache à présenter au grand public les principales caractéristiques du projet au stade des études préliminaires. Des images de synthèse et une vidéo du projet, qui sont des outils plus facilement appropriables par le grand public que des plans, ont par ailleurs été réalisées afin de permettre une meilleure compréhension du projet.

Le dossier de concertation s'articule en plusieurs parties et détaille les différents aspects du projet : objectifs généraux de l'opération / situation du projet / description du projet d'aménagement / aménagements paysagers / stations / circulation et stationnement / impacts fonciers / phasage et estimation des coûts d'aménagement.

L'information sur le projet d'aménagement apparait donc claire. »

Pourquoi choisir de tronçonner l'exécution du projet d'aménagement de la liaison Chronobus entre le centre commercial Quartier Libre à Lescar et le centre-ville de Pau, en commençant par le milieu ?

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Comme indiqué lors des 2 réunions publiques, il a été choisi de réaliser l'aménagement de cette section car il s'agit d'un secteur où le bus perd beaucoup de temps dans les embouteillages (notamment au niveau du giratoire de la rocade et du carrefour de la Mairie), et parce qu'il existe sur cette section la possibilité de créer un parking-relais en lien direct avec la rocade permettant de capter les flux de véhicules en provenance de l'ouest de l'agglomération et à destination du cœur d'agglomération et nœuds principaux du réseau de transport en commun. De plus, il s'agit d'un secteur de renouvellement et de densification urbaine importante, justifiant la volonté d'améliorer l'attractivité des transports en commun (potentiel d'usagers importants) et de requalifier cet axe à la physionomie très routière, qui n'est plus en relation avec son contexte urbain d'entrée d'agglomération.

> Extrait du diaporama de présentation projeté lors des réunions publiques

Il est avancé pour justifier de ce projet de prétendus « engorgements » routiers sur la route de Bayonne, ainsi que le caractère accidentogène de certaines intersections sur cet axe. Or, seules des données partielles relatives aux « remontées de file » sont produites dans le dossier de concertation. Est-ce que les porteurs de projet ont procédé à des mesures précises du trafic routier ?

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Les remontées de file correspondent à la longueur de file d'attente avant une intersection, et traduisent de fait les engorgements routiers. Des comptages précis ont été réalisés pour les véhicules et les poids lourds, en 6 points de l'axe (de Quartier libre au centre de Pau), dans chaque sens de circulation et ce pendant 21 jours consécutifs. »

En ce qui concerne le deuxième objectif de cette concertation, là encore, il n'est pas réellement permis au public d'exprimer ses points de vue, ses attentes et ses idées.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

La partie II-2 du présent bilan retrace les modalités de concertation mises en œuvre du 4 juin au 12 juillet, et illustre les diverses possibilités offertes à la population pour exprimer ses points de vue, attentes et idées. Les modalités d'expression du public lors de la concertation ont été larges (réunions, registre papier, courrier, mail...). La démarche mise en place respecte par ailleurs les conditions de concertation énoncées par la loi au titre des articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme. »

En ce qui concerne le troisième objectif, celui-ci démontre à lui seul l'immaturité du projet, et son manque de cohérence dès sa conception, alors même qu'aucune alternative ne semble être envisagée.

« La réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Le projet répond en l'état aux objectifs d'intérêt public énoncés auparavant. Il est soumis à concertation publique pour que puisse s'exprimer les avis et alternatives issus de la population. C'est par ce biais qu'il parviendra à maturité. »

V. Les enseignements de la concertation et les engagements du Maitre d'Ouvrage

La phase de concertation préalable a fait ressortir un réel intérêt de la population pour ce projet d'aménagement chronobus sur la route de Bayonne à Billère, comme en témoigne la fréquentation importante des réunions publiques et de la page web de présentation du projet. Cet intérêt ne se retrouve malheureusement pas dans le nombre de contributions émises, et ce malgré la diversité de possibilités d'expression mises en place.

L'étude des 30 contributions émises par les citoyens ou associations révèle l'existence de deux visions diamétralement opposées du projet. L'une est enthousiaste à l'idée de voir la route de Bayonne transformée en avenue apaisée, est favorable à la végétalisation et à l'amélioration des mobilités douces, voire juge que le projet n'est pas suffisamment ambitieux en termes de réduction de l'usage de la voiture. La seconde, sans être totalement opposée au projet dans sa globalité, envisage l'espace public principalement par le prisme du stationnement et de l'accessibilité routière, qui doit selon elle primer sur les autres enjeux.

Le rôle du Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités, de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la ville de Billère est de servir l'intérêt général et de trouver le juste compromis entre les différents enjeux.

Pour rappel, le projet a vocation à transformer l'entrée ouest de l'agglomération en boulevard urbain, afin notamment de rendre attractifs les transports en commun, favoriser les modes de déplacement doux, constituer des espaces publics de qualité et intégrer les enjeux de nature en ville et de désimperméabilisation. Il s'agit de faire émerger un cadre de vie et de nouvelles pratiques plus vertueuses sans porter un lourd préjudice aux équilibres socio-économiques en place.

Sans renoncer aux objectifs majeurs du projet, le Maître d'Ouvrage s'engage à :

- Etudier la faisabilité du décalage de la voie bus située en approche du giratoire de la mairie ;
- Etudier l'opportunité de mise en œuvre d'un tourne-à-gauche depuis la route de Bayonne vers la rue Francoise Lheritier ;
- Etudier la faisabilité des propositions liées à la continuité et la sécurité des itinéraires cyclables ;
- Etudier la faisabilité des demandes spécifiques des commerçants en lien avec des problématiques d'accès et de livraison ;
- Etudier la possibilité de restituer des places de stationnement sur le domaine public à proximité des commerces ;
- Etudier la faisabilité de décaler la station Lacassagne au droit de la station-service et de la phase 2 du parking-relais ;
- A communiquer toute information relative au fonctionnement de la CIA, dès lors que son règlement intérieur sera arrêté ;
- A présenter aux commerçants le phasage en amont du lancement des travaux.

L'étape à venir, c'est-à-dire l'Avant-Projet, s'attachera à étudier et mettre en forme autant que possible les points évoqués ci-avant. Cet Avant-Projet fera l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

AMÉNAGEMENT CHRONOBUS SUR LA ROUTE DE BAYONNE A BILLERE

Bilan de concertation

Direction Mobilités et Espaces Publics